



DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Note ► Ce gabarit est pour l'utilisation des ministères suivants : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et Services aux Autochtones Canada (SAC).

Avis de confidentialité

Le présent énoncé explique les objectifs de la collecte et de l'utilisation de renseignements personnels. Uniquement l'information qui répond aux besoins des exigences d'un programme sera demandée. La collecte et l'utilisation de renseignements personnels s'effectueront conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/index.html) (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/index.html>). Dans certains cas, l'information peut être divulguée sans votre autorisation selon la section 8(2) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. La collecte et l'utilisation de vos renseignements personnels aux fins des programmes de la Capacité de gouvernance, autorisées par la [Loi sur le ministère des Services aux Autochtones \(L.C. 2019, ch. 29, art. 336\)](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-C-2019_ch_29_art_336) (https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-C-2019_ch_29_art_336) (https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-7.88/index.html), la [Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord \(L.C. 2019, ch. 29, art. 337\)](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-C-2019_ch_29_art_337) (https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-C-2019_ch_29_art_337) (https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-49.8/index.html) ainsi que les articles 122 (1), 123 (1) et 124 (1) de la [Loi sur la gestion des finances publiques](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/page-1.html) (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/page-1.html>), sont nécessaires à votre participation. Nous utiliserons vos renseignements personnels afin de procéder à l'évaluation de votre Plan de développement des capacités. Les renseignements recueillis sont décrits en détail dans le fichier de renseignements personnels AANDC PPU 300 à [Info Source](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1639748667069) (<https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1639748667069>), et seront conservés pour une période de trente ans et ensuite transférés à Bibliothèque et Archives Canada. Comme l'indique la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels et de demander que des changements y soient apportés s'ils sont inexacts. Veuillez communiquer avec le Centre ministériel de contacts de renseignements du public au 1-800-567-9604 pour nous aviser si vous constatez des erreurs. Pour obtenir plus de détails sur la protection des renseignements personnels et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en général, veuillez consulter le Commissariat à la protection de la vie privée, au 1-800-282-1376.

Identification

Nom du bénéficiaire	Numéro du bénéficiaire	Région
---------------------	------------------------	--------

Personne-ressource

Prénom	Nom de famille	Titre
Numéro de téléphone	Adresse courriel	

Renseignements sur la demande

Régime multi-employeurs	Assureur ou administrateur
-------------------------	----------------------------

Indiquer quelle condition s'applique à la vôtre parmi les trois options suivantes :

1. Nous recevons actuellement du financement du Programme des avantages sociaux des employés et nous estimons que nos dépenses visant les contributions de l'employeur au régime de retraite privé et au Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec pour les employés admissibles au cours du présent exercice devraient être similaires aux dépenses de l'exercice précédent (pas plus de 10 % d'écart).
2. Nous recevons actuellement du financement du Programme des avantages sociaux des employés et nous estimons que nos dépenses visant les contributions de l'employeur au régime de retraite privé et au Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec pour les employés admissibles au cours du présent exercice devraient différer considérablement des dépenses de l'exercice précédent.
3. Nous ne recevons pas de financement du Programme des avantages sociaux des employés actuellement.

Cocher au moins une des deux options suivantes :

- 3(a) Notre nouvelle demande au Programme des avantages sociaux des employés comprend seulement le financement pour les contributions de l'employeur au Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec visant les employés admissibles.
- 3(b) Notre nouvelle demande au Programme des avantages sociaux des employés comprend du financement pour un régime de retraite privé parrainé par l'employeur. Nous cherchons actuellement à faire approuver ce régime de retraite par l'organisme de réglementation des régimes de retraite fédéral ou provincial, ou l'organisme de réglementation a déjà approuvé notre régime de retraite. Nous avons joint les documents de communication avec l'organisme de réglementation.

Le régime de pension est en règle avec l'organisme de réglementation des régimes de retraite fédéral ou provincial :

- Oui Non S.O. (RPC/RRQ seulement)



Contribution de l'employé(e) - Régimes de pension à cotisations déterminées

Les contributions de l'employé sont de valeur égale ou supérieure à celles de l'employeur, conformément à la politique du Programme des avantages sociaux des employés :

Oui Non S.O.

Régimes de pension à prestations déterminées

La valeur des contributions de l'employeur au régime de pension à prestations déterminées correspond au taux établi par la plus récente évaluation actuarielle :

Oui Non S.O.

Documents à l'appui (si nécessaire)

Titre	Mode de transmission

Déclaration

Les renseignements fournis sont exacts, à ma connaissance.

Prénom	Nom de famille
Titre	Date (AAAAMMJJ)